

LEGISLATURE 2016 – 2021

PROCES-VERBAL no 31

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz

Lundi 2 novembre 2020 à 19h00

Salle des Remparts

Présidence : M. Roger Urech

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal N° 30 de la séance du 9 septembre 2020
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Nomination d'une commission ad hoc
- 4.1. Prise en considération du postulat de Mme Nicole Rivet (PS) - « Postulat pour la réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey d'une voie cycliste sûre et fluide le long du lac »
5. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux
6. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
- 6.1. Interpellation de Mme Anne-Marie Arnaud (LTDPLibre & PBD) - « Y-a-t-il un pilote au Musée suisse du jeu ? »
- 6.2. Postulat de Mme Rachel Descloux (PS) - « Avec ou sans la révolution, la femme reste la femme - Pour une rue ou une place en l'honneur de Gertrude Girard-Montet (09.01.1913-25.11.1989) »
7. Réponses aux interpellations
- 7.1. Réponse municipale N° 5/2020 - Interpellation de Mme Elise Kaiser (Les Vert-e-s) - « L'espace urbain, ça chauffe ! Quelles mesures ? »
- 7.2. Réponse municipale N° 6/2020 - Interpellation de Mme Sandra Glardon (PS) « La politique est le meilleur moyen de se faire entendre »
8. Préavis
- 8.1. Préavis municipal N° 11/2020 - Budget 2021 de la CIEHL
- 8.2. Préavis municipal N° 12/2020 - Budget 2021 du Fonds culturel Riviera
- 8.3. Préavis municipal N° 13/2020 - Budget 2021 de la Commune de La Tour-de-Peilz
- 8.4. Préavis municipal N° 14/2020 - Demande de crédit de Fr. 104'000.-- pour la démolition des bâtiments ECA N° 1177, B162, B163 ainsi que pour des travaux de protection et consolidation de la grange et la démolition partielle du bâtiment ECA N° 1178 sur le domaine de Villard »
- 8.5. Préavis municipal N° 15/2020 - Demande de crédit de Fr. 230'000.-- pour la réfection de la toiture et de la façade en tavillons du chalet de Montbrion
- 8.6. Préavis municipal N° 16/2020 - Fractionnement et échange de biens-fonds entre la parcelle N° 891 appartenant à la Commune de La Tour-de-Peilz et une fraction de la parcelle N° 892 appartenant en copropriété à plusieurs membres et descendants de la famille Brunner

- 8.7. Préavis municipal N° 17/2020 - Réponse à la motion de M. Gilbert Vernez (PS) « Un travailleur social hors murs (TSHM) comme une réponse aux incivilités ?! » et création de deux postes de travail de proximité auprès des jeunes
9. Rapports
 - 9.1. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Vincent Bonvin (LV) - « Un pas de géant pour l'énergie solaire à La Tour-de-Peilz »
 - 9.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 10/2020 - Demande de crédit de Fr. 2'695'000.-- pour l'assainissement, l'éclairage et l'aménagement des chemins des Buleses et du Crotton
10. Communications municipales
 - 10.1. Communication municipale N° 8/2020 - Remplacement du revêtement synthétique du terrain de football de Gérénez - Décompte final
 - 10.2. Communication municipale N° 9/2020 - Travaux de constructions et aménagements provisoires permettant la poursuite des activités scolaires et parascolaires durant la construction du nouveau collège Courbet - Décompte final
 - 10.3. Communication municipale N° 10/2020 - Travaux de restauration du Temple St-Théodule - Décompte final
 - 10.4. Communication municipale N° 11/2020 - Inauguration d'une allée Gertrude Montet Girard à La Tour-de-Peilz
11. Propositions individuelles et divers

Appel

62 présents sur 84 membres élus.

Excusé(e)s : Pierre Cavin - Jean-Claude Charmey - Michel Culand - Barbara Delsaux - Nathalie Demarta - Erik Dumusque - José Espinosa - Antoine Favrod - Denis Fontes - Jean-Sébastien Fornerod - Alessio Grutta - Daoud Latif - Ingrid Mamin - Geneviève Pasche - Monique Petitpierre - Giustino Rampa - Marie Schmidhauser - Jacques-André Schneider - Alexandre Stettler - Antonia Winter

Absent(e)s : Emina Ibrahimovic - Cédric Urech

M. le Président ouvre la 2^{ème} séance de l'année 2020-2021 - 31^{ème} séance de la législature - en saluant toutes les personnes présentes. Il souhaite la bienvenue à la presse - qui s'efforcera de rapporter nos discussions au plus près de la réalité - et remercie le public de s'être déplacé pour suivre nos débats. Il espère que ceux-ci seront toujours courtois et émet le vœu qu'ils soient placés sous le signe du fair-play et du respect mutuel.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le point 6 est complété par les dépôts suivants :

- 6.3. Postulat de Mme Célia Carron (PS) - « Cent femmes et un chien sont revenus contents de la plage »
- 6.4. Motion de M. François Vodoz (Hors Parti) - « Un marché le samedi à La Tour, un atout pour La Tour ! »
- 6.5. Motion de M. Jean-Yves Schmidhauser (PS) - « Vélos électriques : pour que le courant passe enfin » (Dépôt du titre)
- 6.6. Interpellation de Mmes Marie Schmidhauser et Paloma Lopez (PS) - « En cette fin d'année, soutenons nos commerces boélands avec des bons d'achat « HappyDays »

6.7. Motion de M. José Espinosa (Hors Parti/UDC) - « De l'insécurité à l'impunité : quelles solutions pour notre commune ? »

L'ordre du jour n'appelle pas d'autres commentaires. Au vote, il est adopté à l'unanimité tel que complété.

2. Adoption du procès-verbal N° 30 de la séance du 9 septembre 2020

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal N° 30 de la séance du 9 septembre 2020 est adopté à une très large majorité (trois abstentions), avec remerciements à son auteur.

3. Communications du bureau du Conseil communal

La séance sera suivie de la présentation du budget, qui se déroulera à huis-clos, au cours de laquelle chacun pourra obtenir toutes les réponses à ses interrogations. Cela permettra de gagner du temps en décembre et de ne pas avoir à utiliser la séance de réserve.

Selon les exigences fédérales en matière de protection COVID, le port du masque est obligatoire en permanence pour tous, seule exception pour les orateurs. Merci toutefois aux personnes qui prennent la parole de conserver leur masque dans la mesure du possible, afin de limiter les désinfections entre chaque intervention. Le Président rappelle à la presse et au public de remplir impérativement la liste qui se trouve à l'entrée de la galerie.

Lettre de remerciement de la Chaîne du Bonheur pour le don octroyé par la Commission des finances suite à la renonciation à son repas de fin d'année.

En date du 26 septembre 2020, le Bureau a reçu la demande d'un ancien conseiller, ayant dû démissionner suite à un déménagement, qui souhaitait savoir dans quelle mesure il lui serait possible de rejoindre le Conseil durant cette législature, à la condition évidemment qu'un membre de son parti démissionne et que les viennent-ensuite renoncent à leur siège. Après divers échanges de courriels entre l'intéressé, le Président et la Direction Générale des Affaires Institutionnelles et des Communes (DGAIC), il s'avère que les directives du Canton ont changé par rapport à ce qui avait été annoncé lors de la dernière séance. La pratique cantonale consiste désormais à interpréter la LEDP de manière plus libérale, en ce sens qu'une cooptation peut avoir lieu même moins de six mois avant les élections générales. Le changement tient dans l'interprétation de la notion d'élection complémentaire. Auparavant, la cooptation (c'est-à-dire la désignation du remplaçant d'un conseiller démissionnaire par les parrains de la liste sur laquelle il a été élu, art. 67 al. 1 LEDP) était considérée comme une forme d'élection complémentaire. Le Canton considère désormais que seule la convocation des électeurs (art. 67 al. 2 LEDP) est à proprement parler une élection complémentaire. En interdisant les élections complémentaires moins de 6 mois avant les élections générales, on évite des mesures lourdes sur le plan administratif et financier pour élire une personne qui, finalement, ne siègera que très peu. La cooptation n'étant pas une mesure lourde sur le plan administratif et ne coûtant pour ainsi dire rien, il n'y a donc pas lieu de s'y opposer. Le remplacement par cooptation reste donc possible jusqu'à la fin de la législature, mais en respectant toutefois le délai de remplacement de 5 semaines, faute de quoi le siège restera vacant jusqu'à la fin de la législature.

Lettre de Mme S. Conod annonçant sa démission pour raisons de santé. Entrée au Conseil communal le 1er janvier 2002, elle en a assuré la présidence durant l'année politique 2010-2011 et s'est impliquée tant à la Commission de gestion qu'à celle des finances. Elle est actuellement déléguée suppléante au SIGE, après y avoir été titulaire. Nous remercions Mme S. Conod pour son engagement. Compte tenu de la communication précédente, le PS est donc prié de pourvoir à son remplacement tant dans sa fonction de conseillère communale que de suppléante au Conseil intercommunal du SIGE.

Chacun a reçu le document intitulé « Conseil communal Agenda 2020-2021 ». La colonne « Envoi des documents » n'indique pas la date butoir pour envoyer des documents au Greffe municipal, mais celle où tout est déjà imprimé, mis sous pli et livré à la poste. A cette date, l'ordre du jour est déjà arrêté et signé depuis quelques jours. Dès lors, tous les ajouts de postulats et de motions seront dorénavant considérés comme des annonces de titres et développés à la séance suivante, conformément à l'art. 87 RCC, qui précise que « lorsqu'un membre veut user de son droit d'initiative, il remet sa proposition motivée par écrit au président. Celle-ci est mise à l'ordre du jour de la prochaine séance à moins que l'assemblée ne décide de la traiter immédiatement ». Les interpellations pourront toujours être traitées directement puisqu'elles doivent être soutenues avant de pouvoir en développer le contenu conformément à l'art. 95 RCC.

Pour répondre à la demande formulée par Mme E. Leimgruber lors de la dernière séance de verser le montant budgété pour le repas et la sortie du Conseil communal 2020, la Municipalité a décidé de transmettre le dossier au Bureau pour évaluation et proposition de décision en plénum.

Au chapitre des mauvaises nouvelles, nous avons appris le décès, le 27 septembre 2020, de Mme Yolande Savoy, maman de notre secrétaire, Mme C. Dind. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence.

4. Nomination d'une commission ad hoc

4.1. Prise en considération du postulat de Mme Nicole Rivet (PS) « Postulat pour la réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey d'une voie cycliste sûre et fluide le long du lac »

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PDC + Indépendants	Jean-Wilfrid Fils-Aimé
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Christine Hausherr de Maddalena - Patrice Wenger
	SOCIALISTE	Nicole Rivet - Michel Bloch
	VERTS	Pierre Fontana
	UDC	Alexandre Stettler

5. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux

M. Ch. Grobéty revient sur la séance du Conseil intercommunal ASR du 24 septembre 2020. Plusieurs assermentations ont eu lieu, dont celle, pour La Tour-de-Peilz, de M. Michel Tobler, en remplacement de M. Roger Urech, démissionnaire. M. Julien Schlaeppli a été assermenté en remplacement de Mme Martine Schlaeppli (St-Légier) et M. Tom Wahli en remplacement de M. Jeremy D'Inverno (Vevey). Deux personnes ont été élues au sein du Comité de direction : M. Yvan Luccarini (Vevey) et M. Claude Cherbuin (Jongny). Trois préavis ont été déposés : Préavis N° 03/2020 bis relatif au plafond d'endettement, N° 06/2020 relatif à l'utilisation d'aéronefs sans occupant (drones) et modification du Règlement Général de Police de l'ASR (M. M. Culand représentera La Tour-de-Peilz au sein de cette commission), N° 07/2020 - Fête des Vignerons 2019, réponse à la motion de Monsieur John Grandchamp et consorts concernant la demande d'exonération supplémentaire des coûts relatifs à la sécurité publique. Le Conseil intercommunal a approuvé les comptes 2019 (préavis N° 01/2020), la gestion 2019 (préavis N° 02/2020), le budget 2021 (préavis N° 05/2020) et le renouvellement d'une ambulance (préavis N° 04/2020). Une communication orale a été faite par M. Bernard Degex, président du Comité de direction, sur la situation des recherches d'une parcelle pour accueillir la Maison de la sécurité publique Riviera (voir PowerPoint déposé sur les chaises). Il invite chacun à consulter tout particulièrement l'agenda politique (diapo 2) et le mandat donné au bureau Repetti Sàrl, urbaniste (diapo 4). Il ne s'agit donc pas d'un nouveau projet, mais d'un complément demandé à ce bureau concernant les actions en cours (voir diapo 10 des étapes successives). Ce bureau est présent depuis le début des recherches et c'est avec lui que les municipalités de

La Tour-de-Peilz, Montreux et St-Légier avaient rendez-vous le 2 juillet dernier. Voir aussi l'évaluation des parcelles éventuelles avec l'échelle des valeurs (diapo 11) ; La Tour-de-Peilz est en rouge sur les critères Propriétaire et Politique ! Une nouvelle parcelle a été récemment ajoutée à la liste et ce nouvel endroit est mentionné sept fois en couleur verte. Enfin, la conclusion (diapo 12).

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

6. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations.

6.1. Interpellation de Mme Anne-Marie Arnaud (LTDPLibre & PBD) - « Y-a-t-il un pilote au Musée suisse du jeu ? »

Mme A.-M. Arnaud donne lecture de son interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est le suivant :

« Le rapport de la commission de gestion pour l'exercice de 2019 de notre commune a été adopté le 9 septembre 2020.

Ce rapport comprenait les habituels commentaires sur le fonctionnement du Musée du Jeu, qui, selon le contrat de prestations, présente à la Commune ses comptes et la planification de l'exercice à venir.

La Commune subventionne le Musée du Jeu à hauteur de 695'000.— frs par an, soit la moitié environ de son budget de fonctionnement. Le rapport de la Commission de Gestion conclut à une baisse de fréquentation générale et à une augmentation des charges, ce qui amène la fiduciaire Gross à constater une trésorerie en diminution de 21'117.— frs, soit une trésorerie fin 2019 de 81'078.— frs. Situation extrêmement préoccupante signalée dans le rapport de la Commission de Gestion.

Aux nombreuses questions posées par la Commission de Gestion, la Commune apporte une réponse générale sur son projet de rénovation du château et annonce une mise à l'enquête prévue avant la fin de l'année 2020.

Ce n'est pas le problème financier que j'aborde dans cette interpellation, mais plutôt le malaise ressenti suite aux sujets graves développés dans le rapport de la Commission.

Fréquentation du Musée

13'700 entrées en 2019. Constatation : baisse régulière des entrées en 10 ans, de 21'923 en 2008 à 13'744 en 2018. Le Corona n'était pas encore là. Le manque de dynamisme est réel. L'érosion de la fréquentation indique que le « profond changement du système de management », semble-t-il en cours, aurait dû être entrepris depuis longtemps. L'aura internationale du Festival Images nous échappe ainsi que la synergie nécessaire entre les musées de la région.

Médiatrice culturelle

Cette personne, non nommée, est partie en avril 2020 pour divergences de vue avec la direction. Elle n'est pas remplacée pour le moment. Était-elle clairvoyante sur les problèmes que nous trouvons dans ce rapport ?

Café restaurant

Changement de gérant : « il se montre plus actif que le précédent ». Cette argumentation contestable demande des explications. L'accueil de cet été était plutôt mitigé, pas toujours aimable et une fermeture de la terrasse précipitée dès la moindre goutte de pluie annoncée. M. Marinelli et ses enfants avaient un superbe dynamisme, trop peut-être ! Ils sont arrivés à créer une terrasse devant le château, vivement appréciée par les Boélands. La réalisation d'une terrasse paraissait bien impossible lors du résultat du concours en 2016. Je n'ai eu aucun soutien sur mes interventions au sujet d'une terrasse, face au lac,

que je justifiais comme un produit d'appel pour le Musée du Jeu et surtout la valorisation du château. Le départ de M. Marinelli est inexplicable. Pouvons-nous avoir quelques éclaircissements ?

Nouvelle scénographie

Après mon intervention en juin 2019, il nous était assuré que la recherche de fonds pour la nouvelle scénographie était bien engagée. Depuis 2018 : 2 dons, un de la Fondation UBS de 50'000.— frs et un de la Loterie Romande 200'000.— frs . Bien maigre pour un projet estimé à 2,5 Mios. ? On apprend que le fonds pour la nouvelle scénographie est devenu inexistant. Rien n'est clair sur ce fonds qui serait parfois ponctionné.

Pourrait-on avoir quelques explications sur la cruelle confusion et l'inertie qui s'y ajoute ?

Il est dit dans ce paragraphe que M. Ulrich (et non Uri) Schädler n'est plus directeur mais fait partie de la direction. Plus directeur de quoi ? Du Musée, ou de la Commission concernant la scénographie et d'un centre de pilotage nommé ?

Qui est directeur du Musée Suisse du Jeu à ce jour ?

La communication et le marketing sont assurés par une société extérieure, Société Morgaja dont la directrice Mme Suzanne Sinclair a été membre du Conseil du Musée du Jeu de 2003 à 2018. Son départ a fait l'objet d'un avis de droit. La Commission n'a pas vu cet avis de droit et dit malgré tout que le sujet d'un conflit d'intérêt a été abordé ? Pourrait-on avoir des éclaircissements à ce sujet ?

Frais d'études de 20'700.— frs : enjeux et perspectives du Musée

M. Schädler n'a pas pu mener cette étude à l'interne. Elle a été confiée par le conseil de fondation à une société extérieure. La commission de gestion n'a pas pu en prendre connaissance.

Pourrait-on avoir quelques explications ?

CONCLUSION

Le rapport de 6 pages de la Commission de Gestion est parfaitement détaillé. Comme vous pouvez le constater, je n'aborde pas le problème des comptes adoptés par la fiduciaire Gross et par notre Conseil Communal.

Je relève les sujets graves et importants annoncés qui doivent interpeller les conseillers communaux. Il est nécessaire que ces derniers obtiennent des informations claires et transparentes avant tout projet de rénovation du château.

Je remercie la Municipalité de répondre par écrit à cette interpellation. »

La parole n'étant pas demandée, le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

6.2. Postulat de Mme Rachel Descloux (PS) - « Avec ou sans la révolution, la femme reste la femme - Pour une rue ou une place en l'honneur de Gertrude Girard-Montet (09.01.1913-25.11.1989) »

Mme R. Descloux donne lecture de son postulat, dont le texte est le suivant :

« En l'année 2019, l'un des événements politiques majeurs très attendu des femmes a eu lieu le 14 juin. Il s'agit de la seconde grève des femmes pour l'égalité ; quelque 500 femmes participèrent à la première qui a eu lieu le 14 juin 1991.

Cet événement est à mettre en lien avec une grande figure du féminisme suisse qui naquit à La Tour-de-Peilz le 9 janvier 1913 ; je veux parler de Gertrude Girard-Montet.

Gertrude Girard-Montet grandit dans une famille de tendance libérale, fit un séjour d'étude à Paris puis, une fois mariée, travailla dans l'entreprise de son mari.

Dans les années 1960, elle collabora à la Radio suisse romande et écrivit régulièrement dans Femmes suisses et le mouvement féministe.

Active dans la lutte en faveur du droit de vote des femmes dès 1957, Gertrude Girard-Montet dirigea l'Association vaudoise pour le suffrage féminin de 1960 à 1968, puis présida l'Association suisse pour le suffrage féminin (Association suisse pour les droits de la femme depuis 1971) de 1968 à 1977.

Sous son égide, l'association protesta, en 1968, contre l'intention du Conseil fédéral de signer la convention européenne des droits de l'homme avec des réserves, liées notamment au fait que les femmes étaient alors encore privées de droits politiques sur le plan national. Cette intervention accéléra l'élaboration d'un nouveau projet de votation sur le suffrage féminin, auquel l'association participa.

Gertrude Girard-Montet fit partie du comité d'action lors de la campagne précédant la votation du 7 février 1971. Le droit de vote ayant été accordé aux Vaudoises en 1959 déjà, elle fut élue au Conseil communal de La Tour-de-Peilz en 1961.

Candidate aux élections fédérales de 1971, elle fut la première femme à siéger en tant que conseillère nationale en 1974, où elle s'engagea essentiellement dans les questions de politique économique et sociale. Elle y fut deux fois réélue, avant de démissionner en 1983.

Gertrude Girard-Montet fit partie de la délégation parlementaire suisse auprès du Conseil de l'Europe de 1975 à 1983 et fut nommée présidente de la Commission fédérale contre l'alcoolisme en 1976.

Elle est lauréate du prix Ida Somazzi en 1983 en hommage aux services rendus dans la lutte pour l'égalité politique.

Aussi, permettez-moi de vous adresser la demande suivante : serait-il possible d'honorer cette grande figure du féminisme suisse née à La Tour-de-Peilz, en donnant son nom à une rue ou une place de notre commune ?

Je propose que ce postulat soit renvoyé à une commission de prise en charge. »

Mme R. Descloux ajoute qu'elle a pris connaissance de la communication municipale N° 11/2020 pour la création d'une allée au centre-ville en hommage à Mme G. Montet Girard, mais ne se dit pas d'accord avec le projet proposé.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Etant donné qu'un cinquième au moins des membres présents soutient la demande de renvoi à une commission de prise en considération, ce postulat est renvoyé à une commission, qui sera nommée lors de la prochaine séance.

6.3. Postulat de Mme Célia Carron (PS) - « Cent femmes et un chien sont revenus contents de la plage »

Conformément à l'art. 87 RCC, M. le Président propose que ce postulat soit porté à l'ordre du jour de la prochaine séance, ce qui ne soulève aucune objection de la part du Conseil communal.

6.3. Motion de M. François Vodoz (Hors Parti) - « Un marché le samedi à La Tour, un atout pour La Tour ! »

Conformément à l'art. 87 RCC, M. le Président propose que cette motion soit portée à l'ordre du jour de la prochaine séance, ce qui ne soulève aucune objection de la part du Conseil communal.

6.5 Motion de M. Jean-Yves Schmidhauser (PS) - « Vélos électriques : pour que le courant passe enfin » (Dépôt du titre)

Conformément à l'art. 87 RCC, M. le Président propose que cette motion soit portée à l'ordre du jour de la prochaine séance, ce qui ne soulève aucune objection de la part du Conseil communal.

6.6. Interpellation de Mmes Marie Schmidhauser et Paloma Lopez (PS) « En cette fin d'année, soutenons nos commerces boélands avec des bons d'achat « HappyDays »

Mme P. Lopez donne lecture de cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est le suivant :

« En cette année de pandémie, la crise liée au coronavirus a fragilisé de nombreuses entreprises, exacerbé les inégalités sociales et précarisé certaines familles. Si les particuliers se voient parfois affectés dans leur pouvoir d'achat, l'économie locale est elle aussi en souffrance. En effet, les commerces boélands ainsi que les petites entreprises locales doivent faire face à une situation d'incertitude inédite et d'importantes difficultés, d'autant plus grandes aujourd'hui dans la perspective d'une deuxième vague de la pandémie du Covid-19.

Cet été, le Canton de Vaud a mis sur pied un système de bons dits « WelQome » afin de soutenir l'économie locale vaudoise. Pour rappel, il s'agissait de bons utilisables dans les commerces et prestataires de services vaudois-es lié-es essentiellement au tourisme tels que les restaurants, hôtels ou domaines de viticulture notamment. À l'achat de l'un de ces bons, la/le client-e bénéficiait, grâce à l'aide de l'Etat de Vaud, d'un rabais de 20%. La/le prestataire, quant à elle/lui, recevait une plus-value de 10%.

Ce geste solidaire, visant à soutenir et à stimuler l'économie locale, a eu un énorme succès : il a convaincu tant les commerçant-es que les client-es, ainsi qu'une large majorité des acteur-trices politiques. Entre 24 juin 2020 et le 24 septembre 2020, près de 1465 commerçant-es vaudois-es ont participé à cette action et plus de 350'000 bons ont été vendus sur la plateforme QoQA (Célèbre plateforme en ligne où les bons pouvaient être achetés), générant un montant de plus de 40 millions de francs (Site officiel de l'État de Vaud). Cette initiative a contribué à augmenter la visibilité et ainsi apporter une attractivité nouvelle aux commerçant-es de proximité, leur offrant un soutien concret en cette période difficile. Pour les usager-ères, ces bons représentaient une opportunité financière intéressante et les a encouragé-es à se tourner vers des commerces de proximité.

Récemment, la Ville de Vevey a établi un projet de bons « bienWenue », largement inspiré du projet cantonal d'origine. Si le principe reste le même (20% de rabais pour le/la client-e, 10% de plus-value pour les commerçant-es subventionné-es par la Ville), les possibilités d'utilisation de ces bons ont été étendues à d'autres commerces et prestataires de services. Ainsi, il sera possible d'utiliser ces bons durant tout le mois de décembre 2020 dans divers commerces variés tels que les épiceries, magasins de vêtements, coiffeurs, librairies ou encore au marché de Vevey. Afin de d'assurer la mise en valeur d'enseignes locales et de proximité, les commerçant-es qui désiraient participer au projet ont signé une convention de partenariat ainsi qu'une charte encourageant le respect des principes de durabilité et l'implication du commerce à l'économie locale.

Dans le même souci de promouvoir l'économie locale et d'offrir un soutien tant aux familles qu'aux commerçant-es et prestataires de services boéland-es, nous soumettons à la Municipalité la question suivante :

- La Municipalité serait-elle ouverte à la mise en place d'un projet similaire à celui présenté par nos collègues veveysan-nes ? C'est-à-dire, créer des bons subventionnés destinés à être utilisés dans des commerces ou auprès de prestataires de services ayant leur siège social à la Tour-de-Peilz, ces dernier-ères participant à l'économie locale et s'inscrivant dans une démarche respectueuse des principes de durabilité ?

Le cas échéant, nous-mêmes et certain-es de nos collègues du conseil communal se tiendraient à disposition pour créer un groupe de travail afin de mettre sur pieds un tel projet. Pour garantir que ces bons profitent à nos commerces de proximité et non aux grandes surfaces, la passation d'une

convention de partenariat et la signature d'une charte telle que conçue par nos collègues veveysannes nous semble indispensable.

Nous remercions par avance la Municipalité pour une réponse écrite à ces questions. »

La parole n'étant pas demandée, le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

6.7. Motion de M. José Espinosa (Hors Parti/UDC) - « De l'insécurité à l'impunité : quelles solutions pour notre commune ? »

Conformément à l'art. 87 RCC, M. le Président propose que cette motion soit portée à l'ordre du jour de la prochaine séance, ce qui ne soulève aucune objection de la part du Conseil communal.

7. Réponses aux interpellations

7.1. Réponse municipale N° 5/2020 - Interpellation de Mme Elise Kaiser (Les Vert-e-s) - « L'espace urbain, ça chauffe ! Quelles mesures ? »

Mme E. Kaiser remercie la Municipalité pour la réponse à son interpellation. Elle salue ce qui a déjà été entrepris dans le but de diminuer la chaleur en milieu urbain et espère que les efforts continueront dans ce sens. Elle tient à préciser deux points : au niveau des copeaux autour des arbres au Jardin Roussy, il pourrait être intéressant aussi de perméabiliser les arbres qui se trouvent sur le quai. Peut-être que ces arbres, qui ont du bitume autour de leur tronc, seraient eux aussi contents d'avoir un peu d'air pour respirer. Concernant l'abattage des tilleuls à l'avenue des Mousquetaires, le préavis N° 3/2020 mentionnait que ces arbres seraient abattus si les travaux qui ont été réalisés sur cette route ne pouvaient pas les épargner. Elle espère que c'est bien pour cela qu'ils ont été abattus et non pas pour laisser passer les poids lourds, comme mentionné dans la réponse à son interpellation.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

7.2. Réponse municipale N° 6/2020 - Interpellation de Mme Sandra Glardon (PS) « La politique est le meilleur moyen de se faire entendre »

Mme S. Glardon se déclare satisfaite de la réponse à son interpellation et remercie la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

8. Préavis

8.1. Préavis municipal N° 11/2020 - Budget 2021 de la CIEHL

Mme A.-M. Arnaud estime que le budget 2021 de la CIEHL devrait tenir compte de la décision des dix communes de la Riviera, qui ont reconnu formellement l'intérêt public régional du projet de sécurisation et rénovation du 2M2C à Montreux. De ce fait, la CIEHL a admis sa participation à hauteur de 3 millions de francs. Le budget devrait donc présenter, au 31 décembre 2021 un capital prévisible de fr. 381'220.- et une provision pour garanties données au projet de rénovation du 2M2C de 3 millions. Ceci paraîtra alors au passif du bilan.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Ce préavis est renvoyé à la commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

8.2. Préavis municipal N° 12/2020 - Budget 2021 du Fonds culturel Riviera

La parole n'étant pas demandée, ce préavis est renvoyé à la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera.

8.3. Préavis municipal N° 13/2020 - Budget 2021 de la Commune de La Tour-de-Peilz

La parole n'étant pas demandée, ce préavis a été renvoyé à la commission des finances.

8.4. Préavis municipal N° 14/2020 - Demande de crédit de Fr. 104'000.-- pour la démolition des bâtiments ECA N° 1177, B162, B163 ainsi que pour des travaux de protection et consolidation de la grange et la démolition partielle du bâtiment ECA N° 1178 sur le domaine de Villard »

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	LIBERAL-RADICAL	Cédric Urech
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Kurt Egli
	SOCIALISTE	Gilbert Vernez - Serge Overney
	VERTS	Elisabeth Leimgruber
	UDC	Jean Nervi
	PDC + Indépendants	Willy Bühlmann

8.5. Préavis municipal N° 15/2020 - Demande de crédit de Fr. 230'000.-- pour la réfection de la toiture et de la façade en tavillons du chalet de Montbrion

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	SOCIALISTE	Sandra Glardon
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Sophie Blank Barbezat - Ingrid Mamin
	SOCIALISTE	Léa Glardon
	UDC	Yohan Ziehli
	VERTS	Elise Kaiser
	PDC + Indépendants	Anne Lachat Baechler

8.6. Préavis municipal N° 16/2020 - Fractionnement et échange de biens-fonds entre la parcelle N° 891 appartenant à la Commune de La Tour-de-Peilz et une fraction de la parcelle N° 892 appartenant en copropriété à plusieurs membres et descendants de la famille Brunner

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	UDC	Guillaume Jung
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Guy Chervet - Kurt Egli
	SOCIALISTE	Natasa Ilic Wahab – Philippe Neyroud
	VERTS	Elise Kaiser
	PDC + Indépendants	Christian Grobéty

8.7. Préavis municipal N° 17/2020 - Réponse à la motion de M. Gilbert Vernez (PS) « Un travailleur social hors murs (TSHM) comme une réponse aux incivilités ?! » et création de deux postes de travail de proximité auprès des jeunes

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	VERTS	Elisabeth Leimgruber
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Anna Tobler - Alessio Grutta
	SOCIALISTE	Gilbert Vernez - Célia Carron
	UDC	Nathalie Demarta
	PDC + Indépendants	Margareta Brüssow

9. Rapports

- 9.1. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Vincent Bonvin (LV) - « Un pas de géant pour l'énergie solaire à La Tour-de-Peilz »

Rapporteur : M. Guillaume Jung

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée. Au vote, les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à la quasi-unanimité (un avis contraire), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le postulat de M. Vincent Bonvin (LV) - « Un pas de géant pour l'énergie solaire à La Tour-de-Peilz »,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'accepter la prise en considération du postulat de M. Vincent Bonvin (LV) - « Un pas de géant pour l'énergie solaire à La Tour-de-Peilz » et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

- 9.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 10/2020 - Demande de crédit de Fr. 2'695'000.-- pour l'assainissement, l'éclairage et l'aménagement des chemins des Buleses et du Crotton

Rapporteur : Mme Elise Kaiser

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée.

Mme E. Kaiser rappelle le vœu émis par la commission que la sécurité sur la partie haute du chemin des Buleses soit améliorée suite aux travaux.

Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 10/2020,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'approuver la demande de crédit de Fr. 2'695'000.-- pour l'étude du projet et la réalisation des travaux de mise en séparatif, de réfection de la chaussée, de sécurisation locale des piétons et de remplacement de l'éclairage public le long des chemins des Buleses et du Crotton ;
2. d'accorder, à cet effet, un premier crédit de Fr. 1'507'000.-- à prélever par le débit du compte N° 9141.061.00 « Travaux – Assainissement Buleses - Crotton » pour la réfection de la chaussée, le remplacement de l'éclairage public et la défense incendie ;
3. d'amortir cet investissement en une fois, l'année suivant la fin des travaux, par le compte N° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs », doté à ce jour de Fr. 24'754'338.08 ;
4. d'accorder, à cet effet, un second crédit de Fr. 1'188'000.-- à prélever par le débit du compte N° 9141.061.00 « Travaux - Assainissement Buleses - Crotton » pour la mise en système séparatif, la construction de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires le long du chemin des Buleses ;

5. d'amortir cet investissement en une fois, l'année suivant la fin des travaux, par le compte N° 9280.002.00 « Affectés – Evacuation des eaux » doté à ce jour de Fr. 7'447'468.48 ;
6. d'accepter la réserve pour hausses légales éventuelles jusqu'au terme des travaux ;
7. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou, le cas échéant, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de Fr. 85'000'000.-- adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 22 mars 2017, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 33'000'000.--.

10. Communications municipales

- 10.1. Communication municipale N° 8/2020 - Remplacement du revêtement synthétique du terrain de football de Gérénez - Décompte final
- 10.2. Communication municipale N° 9/2020 - Travaux de constructions et aménagements provisoires permettant la poursuite des activités scolaires et parascolaires durant la construction du nouveau collège Courbet - Décompte final
- 10.3. Communication municipale N° 10/2020 - Travaux de restauration du Temple St-Théodule - Décompte final
- 10.4. Communication municipale N° 11/2020 - Inauguration d'une allée Gertrude Montet Girard à La Tour-de-Peilz

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

M. O. Martin, municipal, intervient au sujet du projet de rénovation et transformation du Château. Comme chacun le sait, les fouilles archéologiques ont débouché sur la découverte d'un donjon de l'an mil avec une ceinture de distribution encore en relativement bon état. Cette découverte a eu pour principale conséquence de devoir revoir la partie du projet concernant le restaurant prévu dans l'enceinte du donjon. Il a fallu exactement deux ans et de nombreux, mais fructueux échanges, pour parvenir à un projet qui a obtenu désormais une approbation préalable à la mise à l'enquête de la Direction de l'archéologie et du patrimoine de l'Etat de Vaud en date du 30 septembre 2020. Ces échanges ont permis au projet de mûrir et de répondre à l'ensemble des contingences pour permettre d'inscrire le programme prévu conformément aux attentes. Ainsi et pour mémoire, l'essentiel des travaux qui sont prévus concerneront l'implantation d'un restaurant dans le donjon avec une terrasse généreuse donnant sur le bord du lac, l'accès à la terrasse en toiture et le réaménagement de la Maison du Jardinier, qui abritera des locaux de réception et d'expositions temporaires, ainsi que les bureaux du musée comme c'est le cas déjà aujourd'hui. Dans le corps de logis, qui abrite les expositions du musée et, dans un avenir à définir, une nouvelle muséographie, les travaux se limiteront au déplacement de la réception, de la boutique et l'aménagement d'une bibliothèque au rez-de-chaussée. Dans les étages, il est prévu uniquement une mise à jour des installations électriques, informatiques et de sécurité. La rénovation du corps de logis étant récente, aucuns travaux importants ne seront donc proposés dans le crédit de construction et le financement de la nouvelle muséographie sera assumé, comme prévu, par la Fondation du Musée du Jeu. La mise à l'enquête du projet est prévue avant la fin de l'année et la demande de crédit de construction devrait pouvoir être présentée au Conseil communal début 2021.

11. Propositions individuelles et divers

M. A. Raemy intitule son intervention « Contre-vérité concernant la motion de Christian Grobéty au sujet de l'ASR ». S'adressant à Mme T. Aminian, municipale responsable de l'ASR, il considère qu'elle a été incorrecte par deux fois devant le Conseil communal. Premièrement lors de la séance du 24 juin 2020, lorsqu'elle a répondu à M. Ch. Grobéty que l'ASR avait un nouveau projet de site pour son centre, selon une lettre qu'elle avait reçue. Or, il était évident que l'ASR ne pouvait pas avoir changé de projet en quelques jours. De plus, lors de la séance du 9 septembre dernier, elle a évité de répondre à

M. J. Espinosa de quoi il en retournait effectivement, alors qu'elle avait eu une réunion avec l'ASR le 2 juillet, comme annoncé devant le Conseil communal lors de la séance précédente. Il pense - et ne croit pas être le seul - que Mme T. Aminian a berné le Conseil par deux fois et il ne trouve pas cela correct du tout. En fait, il n'y a toujours eu qu'un seul projet de l'Association Sécurité Riviera, comme l'a dit M. Ch. Grobéty au point 5 de l'ordre du jour.

M. G. Vernez remarque que, lors de la précédente séance, M. le Syndic a renseigné le Conseil sur l'état du dossier relatif au tronçon piétonnier le long du lac et sur la phase de rencontre avec les opposants. Dans le procès-verbal de la séance du 9 septembre dernier, il est dit : « A ce jour, aucun opposant n'a retiré son opposition [...] Le dossier partira ensuite au Tribunal administratif, qui donnera sa réponse ». Le texte tel que rédigé dans le procès-verbal lui fait penser que les oppositions n'ont pas été levées et il ne comprend pas quel est le dossier qui partira au Tribunal administratif. Dans la réalité, la Municipalité a la compétence pour lever les oppositions, avant qu'un propriétaire n'ait de raisons de demander à son avocat de produire un recours au Tribunal administratif. La Municipalité peut aussi renoncer à lever les oppositions, ce qui signifierait que la réalisation du chemin piétonnier serait une nouvelle fois bloquée, stoppée. A ce jour, la Municipalité a-t-elle ou non levé les oppositions de tous les opposants ? Si non, pourquoi ? Si oui, des opposants ont-ils déjà fait recours au Tribunal administratif ? Si non, combien de temps ont-ils encore pour le faire ?

M. le Syndic estime que ces propos démontrent une totale méconnaissance des procédures. Il rappelle que nous sommes en phase 1, qui est maintenant terminée. Cette première phase courait jusqu'au dépôt du dossier d'enquête. Comme déjà indiqué, la Municipalité est allée plus loin, avec les séances de conciliation, où aucune opposition n'a été retirée. Le 2^{ème} point était également d'avoir un devis, à +/- 20%, du coût des travaux, chose qui a été faite. Nous sommes aujourd'hui à la fin de cette phase 1 allongée et nous attendons, aussi bien de notre avocat que de notre ingénieur, la facture finale de ce qui a été dépensé jusqu'à présent. La Municipalité aimerait connaître aussi la participation de l'Etat, qui peut être de 40-50%, pour pouvoir présenter l'état des lieux de la phase 1 et sa facture finale. Il est évident que l'on ne va pas devant le Tribunal administratif sans avoir au préalable levé les oppositions. Mais pour lever ces oppositions, il faut un argumentaire. Et quand vous avez des opposants qui, avec leurs avocats, font des oppositions qui ont entre 6 et 18 pages, il faut un argumentaire qui soit solide. Une fois que la Municipalité aura présenté l'état des lieux de cette phase 1, elle viendra devant le Conseil avec un préavis pour demander une 2^{ème} tranche financière afin de lever les oppositions, ce qui nécessite d'avoir recours à un avocat. Il est certain qu'il faudra aller jusqu'au Tribunal fédéral. Allons-y par étape et, surtout, respectons les procédures.

M. J.-Y. Schmidhauser pense que si les réponses données lors de la dernière séance avaient été plus claires, peut-être que cela aurait évité une intervention complémentaire, qu'il trouve parfaitement justifiée, tant les réponses qui figurent au procès-verbal étaient incohérentes. La prochaine étape consiste effectivement à lever les oppositions, mais il a un peu l'impression dans ce dossier qu'on joue à « Hâte-toi lentement ». L'initiative communale a été approuvée il y a maintenant dix ans. La loi prévoit normalement que l'initiative doit être réalisée dans un délai de 18 mois dès l'expression de la votation populaire. Or, aujourd'hui, on nous explique qu'on va attendre d'avoir un décompte intermédiaire pour savoir ce que l'on va faire. Certes, il y a eu des retards qui n'étaient pas imputables à la Commune en raison de la difficulté du projet, mais à partir du moment où le dossier est dans les mains communales, il y a une nécessité d'aller vite. Il ne comprend pas cette demande de crédit complémentaire. La Municipalité, de manière régulière et jusqu'à une compétence de fr. 50'000.--, débloque des crédits pour aller de l'avant dans des projets et il trouve que ce projet-là, après dix ans d'attente, devrait passer à la vitesse supérieure. Il y a bientôt des élections, mais ce n'est pas un bon motif pour retarder l'avancement de cette procédure, qui doit aller à son terme. M. le Syndic a « critiqué » M. G. Vernez en disant

que ses questions étaient peut-être stupides, mais il rappelle qu'après la levée des oppositions, c'est la Cour de droit administratif et public qui sera d'abord saisie, avant le Tribunal fédéral.

M. le Syndic ne peut laisser passer ces propos fallacieux, puisque tout le monde reconnaît que la présente Municipalité a débloqué la situation. Il a bien dit que le dossier passerait au Tribunal administratif, puis au Tribunal fédéral. Il se dit très choqué les propos médisants de M. J.-Y. Schmidhauser. On se bat pour aller de l'avant, on a réussi à faire une mise à l'enquête, même si ce n'est pas vraiment le chemin qui était souhaité, on respecte les préavis. La phase 1 est terminée, on va préparer la phase 2 ; il n'y a rien de plus logique.

Mme A.-M. Arnaud souhaite recevoir copie de la communication faite par M. O. Martin concernant le Château (*il lui est indiqué que celle-ci figurera dans le procès-verbal*). Elle aimerait obtenir ce document avant la prochaine séance, afin de pouvoir y réfléchir.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 20h10. Celle-ci est suivie de la présentation du budget 2021, qui se déroule à huis-clos.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

R. Urech

C. Dind